

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2024

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits de ventes et de contributions volontaires dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net et de l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

APSV comptables professionnels agréés inc.

APSV comptables professionnels agréés inc.¹

Montréal, le 1er avril 2025

¹ Par Sébastien Vandal, CPA auditeur

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
PRODUITS		
Projets municipaux	437 761 \$	407 764 \$
Honoraires de gestion de projets	81 265	89 831
Projets autres	75 438	71 705
Subventions gouvernementales	37 640	66 529
Subventions municipales - Arrondissement de Ville-Marie	18 788	19 248
Fondation Lucie et André Chagnon - aide à la relocalisation sur deux ans (2024 et 2025)	10 295	-
Ventes et contributions volontaires	5 516	5 031
Dons municipaux	5 000	23
Dons gouvernementaux	3 383	-
Subventions municipales - Ville de Montréal	2 071	-
Intérêts	1 755	1 510
Amortissements des apports reportés afférents aux immobilisations	528	-
	679 440	661 641
CHARGES		
Salaires et charges sociales	558 547	489 869
Loyer et entreposage	29 969	21 857
Fournitures et services pour projets	29 087	56 370
Programme de subventions aux familles - couches lavables	14 645	15 531
Honoraires professionnels et contractuels	13 707	14 456
Assemblées	5 218	5 170
Entretien et réparations	4 880	-
Divers	3 713	466
Location et entretien de l'équipement	3 689	2 316
Communication et impressions	3 388	2 868
Amortissement des immobilisations	3 300	2 050
Fournitures de bureau	2 921	1 948
Télécommunications	2 804	2 663
Frais bancaires et autres frais financiers	2 107	2 093
Frais de déplacements	1 627	2 912
Convention partagée	1 126	11 574
Assurances	887	818
Formation du personnel	455	784
	682 070	633 745
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(2 630) \$	27 896 \$

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	<u>Affecté</u> <u>(note 10)</u>	<u>Investi</u> <u>en immo-</u> <u>bilisations</u>	<u>Non</u> <u>affecté</u>	<u>2024</u> <u>Total</u>	<u>2023</u> <u>Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	15 000 \$	6 564 \$	102 644 \$	124 208 \$	96 312 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(2 772) ¹	142	(2 630)	27 896
Affectation de l'exercice (note 10)	3 250	-	(3 250)	-	-
Acquisition d'immobilisations	-	32 660	(32 660)	-	-
Utilisation de l'exercice (note 10)	(3 566)	-	3 566	-	-
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>-</u>	<u>(17 000)</u>	<u>17 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>14 684 \$</u>	<u>19 452 \$</u>	<u>87 442 \$</u>	<u>121 578 \$</u>	<u>124 208 \$</u>

¹Solde composé de :

Ammortissement des immobilisations	(3 300)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>528</u>
Total	<u>(2 772)</u>

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

BILAN

31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	105 753 \$	81 737 \$
Compte avantage entreprise, portant intérêt au taux variant en fonction du solde mensuel au compte	106 913	18 158
Encaisse réservée interne (note 3)	5 021	2 286
Débiteurs (note 4)	14 333	61 367
Frais payés d'avance	<u>847</u>	<u>1 045</u>
	<u>232 867</u>	<u>164 593</u>
DÉPÔT DE LOYER	3 694	-
IMMOBILISATIONS (note 5)	<u>35 924</u>	<u>6 564</u>
	<u>39 618</u>	<u>6 564</u>
	<u><u>272 485</u></u> \$	<u><u>171 157</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	41 278 \$	32 938 \$
Apports et produits reportés (note 8)	<u>93 157</u>	<u>14 011</u>
	134 435	46 949
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 9)	<u>16 472</u>	<u>-</u>
	<u>150 907</u>	<u>46 949</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ (note 10)	14 684	15 000
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	19 452	6 564
NON AFFECTÉ	<u>87 442</u>	<u>102 644</u>
	<u>121 578</u>	<u>124 208</u>
	<u><u>272 485</u></u> \$	<u><u>171 157</u></u> \$
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 11)		

APPROUVÉ,

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 630) \$	27 896 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	3 300	2 050
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>(528)</u>	<u>-</u>
	<u>142</u>	<u>29 946</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	47 034	(23 544)
Frais payés d'avance	198	1 180
Créditeurs	8 340	10 079
Apports et produits reportés	<u>79 146</u>	<u>(1 570)</u>
	<u>134 718</u>	<u>(13 855)</u>
	<u>134 860</u>	<u>16 091</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(32 660)</u>	<u>(1 400)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	17 000	-
Dépôt de loyer	(3 694)	-
Remboursement de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>(40 000)</u>
	<u>13 306</u>	<u>(40 000)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	115 506	(25 309)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>102 181</u>	<u>127 490</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>217 687</u></u> \$	<u><u>102 181</u></u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	105 753 \$	81 737 \$
Compte avantage entreprise	106 913	18 158
Encaisse réservée interne	<u>5 021</u>	<u>2 286</u>
	<u><u>217 687</u></u> \$	<u><u>102 181</u></u> \$

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

ÉCO-QUARTIER SAINTE-MARIE a été incorporé selon les dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 2 août 1995. Il est donc exempté d'impôts sur le revenu. L'organisme a changé sa raison sociale en date du 2 septembre 2014, et poursuit ses opérations sous la dénomination SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL.

Ses objets sont les suivants :

- sensibiliser, responsabiliser et mobiliser les résidents (individuels ou corporatifs), à participer à l'amélioration de la propreté, à augmenter les taux de récupération des matières recyclables, de même qu'à protéger et à embellir le patrimoine végétal;
- raviver le civisme en motivant les citoyens à agir concrètement de façon à obtenir des résultats appréciables en ce qui a trait à l'amélioration du cadre de vie;
- contribuer à la vitalité socio-économique du quartier Sainte-Marie, notamment par la création de nouveaux emplois et/ou entreprises ou organismes existants;
- favoriser la promotion d'une ville, d'un quartier et d'une rue en santé en développant chez la population de Sainte-Marie des habiletés à choisir et à modifier les conditions environnementales, sociales et économiques qui orientent ces choix;
- promouvoir et développer la coopération multisectorielle (organismes publics, privés et communautaires) selon leurs champs d'intérêt et de compétence sur la base d'actions précises qui améliorent le niveau de santé de la population de Sainte-Marie;
- imprimer, éditer toute publication pour fin d'information;
- organiser et tenir des conférences, réunions, assemblées sociales et éducatives ainsi que consultations publiques;
- faire toute (s) activité (s) connexe (s) dans le but d'atteindre les objectifs de l'organisme;
- se procurer et administrer aux fins susmentionnées, des fonds ou d'autres biens par voie de souscription publique, de dons, de legs ou de subventions ou par tout moyen et exercer les pouvoirs et droits accordés par la loi. L'organisme doit utiliser ses biens et revenus à des fins charitables;
- aux fins des objets et pouvoirs mentionnés dans les paragraphes précédents, acquérir, établir, exploiter, diriger et maintenir tous genres d'installations;
- recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Projets, ventes, contributions volontaires et honoraires de gestion

Les produits relatifs aux projets, ventes, contributions volontaires et honoraires de gestion sont constatés lorsque les biens sont livrés ou lorsque les services sont rendus.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement linéaire	25 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Durée du bail
Compostières communautaires	Amortissement dégressif	20 %

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, l'encaisse réservée, le compte avantage entreprise, les contrats de services à recevoir, les subventions à recevoir et le dépôt de loyer.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs, des salaires et vacances courus.

3. ENCAISSE RÉSERVÉE INTERNE

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Effervescence Citoyenne	2 317 \$	- \$
Groupe tricot	2 290	1 530
AmiEs du courant Sainte-Marie	414	451
Groupe d'intervention Sainte-Marie	<u>-</u>	<u>305</u>
	<u><u>5 021</u></u> \$	<u><u>2 286</u></u> \$

4. DÉBITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Subventions à recevoir	9 648 \$	10 000 \$
Contrats de services à recevoir	<u>4 685</u>	<u>51 367</u>
	<u><u>14 333</u></u> \$	<u><u>61 367</u></u> \$

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2024****5. IMMOBILISATIONS**

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	4 015 \$	3 912 \$	103 \$	129 \$
Équipement informatique	11 759	7 014	4 745	6 029
Améliorations locatives	31 737	986	30 751	-
Compostières communautaires	<u>10 541</u>	<u>10 216</u>	<u>325</u>	<u>406</u>
	<u>58 052 \$</u>	<u>22 128 \$</u>	<u>35 924 \$</u>	<u>6 564 \$</u>

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit et de marges de crédit sur carte de crédit autorisées pour un montant maximum de 75 000 \$ (50 000 \$ en 2023) et portant intérêt au taux de 10,95 %. Au 31 décembre 2024, le solde des marges de crédit sur carte de crédit était de 2 269 \$ (1 353 \$ en 2023) et était inclus à la rubrique Fournisseurs.

7. CRÉDITEURS

	2024	2023
Sommes à remettre à l'État	24 748 \$	20 559 \$
Salaires et vacances courus	9 337	7 376
Fournisseurs	<u>7 193</u>	<u>5 003</u>
	<u>41 278 \$</u>	<u>32 938 \$</u>

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

8. APPORTS ET PRODUITS REPORTÉS

Les apports et produits reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports et produits reportés sont les suivantes :

	<u>Solde</u> 31 décembre 2023	<u>Octroi</u> <u>Remboursement</u>	<u>Constaté à</u> <u>titre de</u> <u>produits</u>	<u>Solde</u> 31 décembre 2024
DRSP- Environnement favorable à la santé 2024-2027	- \$	70 000 \$	3 089 \$	66 911 \$
Fondation Lucie et André Chagnon - aide à la relocalisation	-	25 000	10 295	14 705
Effervescence citoyenne (encaisse réservée note 3)	-	3 695	1 378	2 317
PSPHE	1 016	18 438	17 148	2 306
Groupe Tricot (encaisse réservée note 3)	1 530	812	52	2 290
Suivi Ruelle vertes	364	1 000	-	1 364
Projet Vaissellothèque	1 840	1 915	2 755	1 000
Verdissement JTI	1 000	-	-	1 000
Subvention développement social- Arrondissement de Ville-Marie	-	16 037	15 187	850
AmiEs du courant Sainte-Marie (encaisse réservée note 3)	451	-	37	414
Forum citoyen et ses suites	2 325	-	2 325	-
Groupe d'intervention Sainte-Marie (encaisse réservée note 3)	305	-	305	-
MTESS Ville - Tricoter son tissu social	3 437	-	3 437	-
MPTA	930	-	930	-
Trottibus (CDC Centre-Sud)	<u>813</u>	<u>200</u>	<u>1 013</u>	<u>-</u>
	<u>14 011</u> \$	<u>137 097</u> \$	<u>57 951</u> \$	<u>93 157</u> \$

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent les montants non amortis des apports affectés ayant servi à l'achat d'immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 31 décembre 2023	Octroi	Constaté à titre de produits	Solde au 31 décembre 2024
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Logis Urbains - Améliorations locatives	- \$	17 000 \$	528 \$	16 472 \$

10. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Lors de sa réunion du 11 mars 2025, le conseil d'administration a résolu de prolonger l'affectation du solde résiduel de 11 434 \$ du 15 000 \$ initialement affecté en 2023 (un montant de 3 566 \$ a été utilisé durant l'exercice 2024) pour supporter les coûts supplémentaires associés à la relocalisation des bureaux de l'organisme. De plus, le conseil a résolu d'affecter 3 250 \$ pour la réalisation des actions entourant les 30 ans de l'organisme en 2025. Ces affectations ont été faites rétroactivement au 31 décembre 2024.

	Solde 31 décembre 2023	Utilisation de l'exercice	Affectation de l'exercice	Solde 31 décembre 2024
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Fond dédié au déménagement et à la relocalisation	15 000 \$	3 566 \$	- \$	11 434 \$
Fond dédié à la réalisation des actions entourant les 30 ans de l'organisme en 2025	<u> </u>	<u> </u>	<u>3 250</u>	<u>3 250</u>
	<u>15 000 \$</u>	<u>3 566 \$</u>	<u>3 250 \$</u>	<u>14 684 \$</u>

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux relatif au locaux échéant en décembre 2037 et au photocopieur échéant en mai 2028 totalisent 521 278 \$ et les versements au cours des prochains exercices sont les suivants :

2025	41 045 \$
2026	41 045 \$
2027	41 045 \$
2028	40 296 \$
2029	39 761 \$
Autres	318 086 \$

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.